

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Au titre de la saison 2025-2026
ou l'année 2026



1 DOSSIER A REMPLIR PAR SECTION

NOM SECTION

DEMANDE ANNUELLE DE

Merci d'indiquer toutes les demandes que votre section pense faire dans l'année

Mise à disposition de local communal (Subvention indirecte)	Oui	Non
--	-----	-----

Subvention d'investissement	Oui	Non
-----------------------------	-----	-----

Si oui, nombre de demandes déposées :
Montant total si connu :

Subvention anniversaire (Versée sur présentation d'un projet)	Oui	Non
--	-----	-----

La demande de subvention de fonctionnement est déposée par l'association et non la section

INSTRUCTION ET ÉCHÉANCES 2026



Présentation des dossiers en **commission municipale « Vie Associative et sport »** - **JUIN**
Vote des subventions annuelles de fonctionnement en **conseil municipal** - **JUIN/JUILLET**
Versement des subventions de fonctionnement aux associations - **ÉTÉ**

Pour en savoir plus

Consultez le Règlement d'attribution des subventions municipales
Disponible sur le site internet de la Ville, rubrique « Vie Associative »

POUR BIEN RENSEIGNER CE DOSSIER

Les sections doivent compléter :



Uniquement une aide indirecte *Jusqu'à* **FICHE 10**



Une subvention d'investissement *Jusqu'à* **FICHE 11**



Une subvention d'anniversaire *Jusqu'à* **FICHE 12**

**Si vous avez besoin
d'aide pour la
complétude de ce
dossier**

**N'hésitez pas à
téléphoner ou
prendre rendez-vous
Les services
se tiennent à votre
disposition**

LES GRANDS PRINCIPE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

A lire attentivement avant de compléter ce dossier

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies dans le cadre de cette demande de subvention sont nécessaires à l'instruction de votre dossier et à l'attribution éventuelle d'une subvention par la Ville de Liffré. Elles sont collectées et traitées conformément au Règlement Générale sur la Protection des Données (RGPD) et la législation française en vigueur.

La ville de Liffré est responsable du traitement des données. Les données sont destinées aux services municipaux en charge de l'instruction des demandes. Elles peuvent également être transmises aux autorités de contrôle ou à d'autres tiers si la loi l'exige.

Les données sont conservées pendant 6 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Ville de Liffré : contact@ville-liffre.fr.

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après ce contact, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

LA SECTION SOUHAITE-T-ELLE RENCONTRER LA VILLE ?

Oui

Non

Si oui, merci de préciser obligatoirement l'objet de cette rencontre (par exemple, présenter un projet, évoquer une difficulté, proposer une idée, demander de l'aide pour renseigner ce dossier...) ainsi que la période souhaitée (par exemple, dès que possible, dans les prochaines semaines, en fin de saison...)

FICHE 7

RENSEIGNEMENTS SUR LA SECTION

POUR MIEUX VOUS CONNAITRE ET VOUS ACCOMPAGNER

Merci d'indiquer en quelques lignes les objectifs de la section

CARTE D'IDENTITÉ

Uniquement en cas d'évolutions depuis les données déclarées précédemment

Numéros (obligatoires) : RNA : _____ SIREN/SIRET : _____

Siège de la section :

Chez : _____

Adresse : _____ CP-Ville : _____

Données communicables

Mail : _____ Tel (communiqué au public) : _____

Site internet (site existant) : _____

MEMBRES DU BUREAU

Préciser les fonctions/n° tel/mail...- non communicables et au moins le numéro de téléphone du Président (non communiqué au public)

VOS ACTIVITÉS

- Activité 1 :
Public visé à partir de _____ ans
- Activité 2 :
Public visé à partir de _____ ans
- Activité 3 :
Public visé à partir de _____ ans
- Activité 4 :
Public visé à partir de _____ ans
- Activité 5 :
Public visé à partir de _____ ans

*Au-delà, merci de bien vouloir nous transmettre la liste des activités et les publics visés en PJ
Informations complémentaires*

FICHE 8

RENSEIGNEMENTS SUR VOS ADHÉRENTS

POUR MIEUX CONNAITRE VOTRE PUBLIC

Merci de renseigner obligatoirement le tableau ci-dessous pour votre section

	Enfants		Adultes	
	Moins de 12 ans	De 12 à 18 ans	De 18 à 59 ans	60 ans et +
Liffré				
Dourdain				
Chasné-sur-Illet				
Ercé-près-Liffré				
Gosné				
La Bouëxière				
Livré-sur-Changeon				
Mézière-sur-Couesnon				
St Aubin-du-Cormier				
Total LCC (hors Liffré)				
Total autres communes				
Précisez les autres communes				

	Enfants		Adultes	
	Moins de 12 ans	De 12 à 18 ans	De 18 à 59 ans	60 ans et +
Nombre total d'adhérents				

% de femmes (sur le global) :

ADHÉSION ET COTISATION

Coût annuel de la cotisation :

Tarif annuel de (des) activité(s)

Modulation du tarif proposé en fonction de

Age de l'adhérent	Oui	Non
Niveau de pratique	Oui	Non
Commune de résidence	Oui	Non
Ressources	Oui	Non
Autres (précisez) :		

GRILLE DE LECTURE SYNTHÉTIQUE*Ce que la section déclare réaliser sur la commune***Proposer des activités ouvertes à tous**

Activité ouverte à tous les âges (adultes et enfants)	Oui	Non
Ouvert à de nouveaux adhérents en début d'année	Oui	Non
Ouvert à de nouveaux adhérents tout au long de l'année	Oui	Non
En cours d'année, l'association/la section affiche complet	Oui	Non
Mise en place d'une tarification en fonction des ressources	Oui	Non
(Sport) Toutes les activités sont ouvertes aux féminines	Oui	Non
(Sport) Au moins 1 action handisport par an	Oui	Non

Participer à l'animation de la vie locale (à préciser dans les commentaires)

Organisation d'au moins une activité ouverte à tous l'an passé	Oui	Non
Action conjointe avec une autre association de la ville	Oui	Non
Action conjointe avec au moins un établissement scolaire	Oui	Non
Action conjointe avec un autre acteur de la ville	Oui	Non
Participation au dernier Forum des associations	Oui	Non
Une autre activité similaire est-elle mise en place sur la Ville ?	Oui	Non
Action/démarche écoresponsable	Oui	Non

Dynamiser son association (à préciser dans les commentaires)

Présence de salariés ou d'intervenants extérieurs rémunérés	Oui	Non
Action(s) de formation des bénévoles	Oui	Non
Mise en place d'une nouvelle action cette année	Oui	Non
Action/évènement spécifique prévue cette année	Oui	Non
Action(s) d'autofinancement	Oui	Non
Action de recherche de cofinanceurs (<i>autre que la ville</i>)	Oui	Non

Promouvoir le territoire

Au moins 66% d'adhérents liffréens	Oui	Non
Au moins 80% d'adhérents du territoire de LCC	Oui	Non
Des places libres pour de nouveaux liffréens tous les ans	Oui	Non
Activité rayonnant au-delà de LCC	Oui	Non
Activité/évènement rayonnant au-delà du département	Oui	Non

Merci d'apporter les commentaires nécessaires ci-dessous

OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

L'association bénéficie-t-elle d'une convention d'occupation pour la saison 2025-2026 ?

Oui

Non

Si souhait d'en faire la demande, merci de préciser votre projet

La section bénéficie-t-elle d'un **local de rangement** ?

Oui

Non

Si souhait d'en faire la demande, merci de préciser votre projet

ACOMPAGNEMENT DE LA VILLE

Au quotidien, la ville de Liffré accompagne ses partenaires associatifs de plusieurs manières :

En soutien logistique lors des manifestations et événements

Un formulaire en ligne est à compléter dès que vous avez connaissance de la date de votre événement, et au moins 3 mois avant. Il convient de préciser l'ensemble des informations de manière exhaustive afin que la ville puisse analyser votre demande et y répondre dans les meilleures conditions.

En accompagnement dans votre communication

L'impression annuelle : La ville offre la possibilité à toute association liffréenne de pouvoir disposer d'une impression (noir et blanc), une fois par an, de flyers ou d'affiches

La parution dans le Liffréen magazine : La ville offre la possibilité à toute association liffréenne de bénéficier d'un encart dans le magazine communal, en fonction de la place disponible

Souhaitez-vous de plus amples informations sur ces dispositifs

Oui : la ville reprendra contact avec l'association

Non

RAPPEL

Cette subvention concerne des travaux, aménagements ou acquisition de matériel souhaités sur l'année 2026, et doit être préalable à l'investissement. Elle ne peut excéder 50 % du montant total du projet.

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

N'hésitez pas à transmettre vos devis, plans ou tout autre document nécessaire à l'instruction

Date de réalisation souhaitée :

Budget prévisionnel du projet

CHARGES		PRODUITS	
		Autofinancement	
		Cofinanceur 1	
		Cofinanceur 2	
		Cofinanceur 3	
		Autre produit	
		Demande d'aide à la Ville	
TOTAL	€	TOTAL	€

La ville sera attentive au montage financier des projets, devant faire apparaître plusieurs financeurs

INSTRUCTION ET ÉCHÉANCES 2026



Une analyse approfondie en lien avec l'association et la section est réalisée pendant l'instruction, en vue d'une **présentation** des projets en **commissions municipales** « Vie Associative et sport ». Le **versement** intervient **uniquement** sur présentation des **factures acquittées**.

Si la section ne demande pas de subvention anniversaire
la complétude du dossier s'arrête ici.

RAPPEL

Cette subvention concerne les associations liffréennes (ou chacune des sections) qui souhaitent organiser un événement pour leur anniversaire. Elle est soumise au barème validé par le conseil municipal DCM 2022.274 du 29 septembre 2022, prenant en compte le nombre d'adhérents.

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET ANNIVERSAIRE

Comment souhaitez-vous fêter l'événement ? Précisez-nous votre projet.

Date envisagée :

Budget prévisionnel du projet

CHARGES		PRODUITS	
		Autofinancement	
		Cofinanceur 1	
		Cofinanceur 2	
		Cofinanceur 3	
		Autre produit	
		Demande d'aide à la Ville	
TOTAL	€	TOTAL	€

La ville sera attentive au montage financier des projets, devant faire apparaître plusieurs financeurs

INSTRUCTION ET ÉCHÉANCES 2026

Le **versement** de la subvention intervient **uniquement** à l'issue de l'événement.



FIN DU DOSSIER
la complétude s'arrête ici.